



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 017-2024 :

QUE le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 2 juillet 2024, a adopté le règlement suivant :

017-2024 : RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

QUE le règlement numéro 017-2024 a reçu l'approbation de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC), par l'émission d'un certificat de conformité en date du 15 août 2024.

QUE toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, aux heures normales de bureau.

QU'en conséquence, ce règlement entre en vigueur le 10^e jour de septembre 2024, date de sa publication.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 10^E JOUR DE SEPTEMBRE 2024.

Manon Aubin
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication de l'avis public

Je, Manon Aubin, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 10 septembre 2024.

Je, Manon Aubin, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 10 septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 10^E JOUR DE SEPTEMBRE 2024.



Manon Aubin

Greffière-trésorière adjointe
